

Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : eco.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE ID208 Droit			
Ancien Code	ECID2B08ID208	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/M/C/M/C/ IID2080		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Marjorie ARTIELLE (artiellem@helha.be) HELHa Campus Montignies Anne-Julie PARQUET (parquetaj@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. Elle vise à améliorer les compétences en français et en anglais. Elle vise également à parfaire les formations juridique et professionnelle des étudiants.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer**
 - 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
 - 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface entre les collaborateurs, la hiérarchie et/ou les clients)
 - 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques
- Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets**
 - 2.1 Elaborer une méthodologie de travail
 - 2.2 Planifier des activités et évaluer la charge et la durée de travail liée à une tâche
 - 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates
 - 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes
- Compétence 5 **Mobiliser les savoirs et les savoir-faire lors du développement d'applications**
 - 5.1 Concevoir, implémenter et maintenir des algorithmes répondant aux spécifications et fonctionnalités fournies
 - 5.2 Choisir et mettre en œuvre un standard défini ou une technologie spécifique (méthodologie, environnement, langage, framework, librairies, ...)
 - 5.3 Utiliser et exploiter des méthodes de modélisation lors de la phase d'analyse pour traduire les besoins des utilisateurs, sous forme d'un cahier de charges

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de cette UE, l'étudiant sera capable :

- de présenter efficacement un exposé oral (langue française)
- de lire, comprendre, traduire, expliquer, débattre de supports authentiques en anglais (écrits et oraux) relatifs à la vie quotidienne et/ou à caractère informatique, technique, économique et d'en assimiler le contenu
- de communiquer en anglais de manière fluide, structurée, claire et compréhensible
- d'exprimer et produire de manière claire et professionnelle des informations relatives au domaine d'études par l'utilisation de vocabulaire et de principes grammaticaux adéquats dans la langue cible (anglais)
- de mener, par équipe de travail, une recherche de nature juridique et de la présenter de manière structurée dans un dossier écrit (Mons)
- de développer son sens de l'analyse et son esprit critique face aux diverses sources juridiques (Mons/Montignies)
- d'analyser tant les situations d'actualité que les législations en cours et de se constituer un référentiel de sources d'information (Mons)
- de découvrir ou approfondir la maîtrise des textes juridiques relatifs aux N.T.I.C. (Mons/Montignies)
- de restituer de manière précise dans un langage juridique correct les concepts découverts. (Mons/Montignies)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECID2B08ID208A Droit des TIC

24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECID2B08ID208A Droit des TIC

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit des TIC			
Ancien Code	3_ECID2B08ID208A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MIID2081		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marjorie ARTIELLE (artiellem@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à faire acquérir aux étudiants les bases juridiques du numérique. Elle poursuit à la fois leur formation juridique afin que les étudiants puissent gagner en crédibilité professionnelle et sécuriser leurs projets informatiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant devra être capable :

- d'identifier et de citer les règles légales à respecter en matière de droit des technologies de l'information et de la communication
- de restituer de manière précise dans un langage juridique correct les concepts vus au cours - de pouvoir appliquer les règles et concepts juridiques à différentes situations
- d'intégrer la dimension juridique dans sa pratique professionnelle
- de pouvoir effectuer certains liens avec l'actualité en cours

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Après une introduction visant à situer les différents domaines du droit ainsi que l'organisation judiciaire, il s'agira de s'intéresser à la théorie générale du droit des contrats afin de pouvoir aborder ensuite les règles régissant le commerce électronique et celles qui vont régir les contrats informatiques. Par la même occasion, il sera intéressant de se pencher sur le régime de responsabilité de l'informaticien dans le cadre de son activité professionnelle. Par après, il sera étudié le régime juridique de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur en lien avec l'environnement du numérique. Plus tard, l'activité d'apprentissage envisagera de se pencher sur la criminalité informatique et les infractions propres à celle-ci.

Nous analyserons également le RGPD dans ses grands principes et la loi belge exécutant ce règlement ainsi que d'autres règlements européens actuels liés à l'évolution de l'environnement numérique.

Diverses actualités et réglementations liées au droit des TIC pourront par ailleurs être abordées lors des cours magistraux.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral appuyé par support informatique

Nombreux exemples pratiques
Exercices
Notes prises lors des cours magistraux

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions de révision de la matière lors de certains cours afin de vérifier le niveau de connaissance des étudiants
Révisions sous forme d'une séance de questions-réponses lors du dernier cours
Notes prises lors des cours magistraux

Sources et références

- ANDERSEN R., DU JARDIN J., FORIERS P.A., SIMONT L., *Droit du numérique*, Bruxelles, Larcier, 2018
- WERY P., *Droit des obligations. Volume 1*, Bruxelles, Larcier, 2011
- BEELEN A., *Guide pratique du RGPD*, Bruxelles, Bruylant, 2018
- DUPONT M., GLANSDORFF F. et VAN DEN HAUTE E. (dir.), *Les obligations contractuelles en pratique*, Limal, Anthemis, 2013, pp. 75-91.
- POULLET Y., *La vie privée à l'heure de la société du numérique*, Bruxelles, Larcier, 2019.
- DOCQUIR B. *Droit du numérique*. Larcier, 2018
- Ressources législatives
- Ressources BOIP
- Ressources officielles pertinentes

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Liens divers

Supports légaux éventuels

Supports éventuels donnés en fonction de la matière abordée à compléter par des notes prises lors des cours magistraux

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation (à livres fermés) sera organisée en janvier. Les étudiants emporteront avec eux le document de dispositions légales fourni par l'enseignant (il peut être fluoré MAIS non annoté). En cas d'échec, l'examen écrit sera organisé au Q3.

L'examen écrit s'entend par une épreuve dont le support peut être sur papier ou en version digitale.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).